



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Délibération n° D-2026-107

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 14/04/2026

Publication :
le 24/04/2026

Conditions d'exercice des mandats locaux - Montant des
indemnités de fonction

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur TELALI Hocine

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD

Direction Ressources Humaines

Conditions d'exercice des mandats locaux - Montant des indemnités de fonction

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs aux indemnités de fonction des élus municipaux,

Vu l'article L.2123-20-1 du CGCT, qui impose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, les indemnités des élus – à l'exception de celle du maire – soient fixées par délibération du Conseil municipal,

Pour ce faire, une enveloppe financière mensuelle composée de l'indemnité maximum susceptible d'être allouée au maire (110% de l'indice brut 1027) et de l'indemnité maximum susceptible d'être allouée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L.2122-2 et de l'article L.2122-2-1 est constituée pour être répartie entièrement ou partiellement entre les élus.

Vu l'article L.2123-23 du CGCT qui dispose que « *Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire* »,

Vu l'article L.2123-24-1 du CGCT, qui prévoit que :

- dans les communes de moins de 100 000 habitants, une indemnité peut être versée aux conseillers municipaux au titre de leurs fonctions effectives, dans la limite de 6 % de l'indice brut 1027 ;
- les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité spécifique décidée par délibération, non cumulable avec celle de conseiller municipal,

Considérant que toute délibération relative aux indemnités des élus doit être assortie du tableau récapitulatif prévu à l'article L.2123-20-1 du CGCT ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer l'indemnité de fonction du maire à un niveau inférieur au barème prévu par l'article L.2123-23 du CGCT, soit 84% de l'indice brut 1027, avec effet au 20 mars 2026 ;

- se prononcer sur les taux d'indemnités à verser aux élus municipaux tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération avec effet au 20 mars 2026 puis en tenant compte du caractère exécutoire des arrêtés de délégation de fonction aux adjoints et conseillers délégués.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Hocine TELALI

Jérôme BALOGÉ



Montant des indemnités de fonctions des élus municipaux
Annexe à la délibération du conseil municipal du 20 avril 2026

Nom	Fonction	Taux voté (montant calculé sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant total brut mensuel de l'indemnité (en euros)
BALOGÉ Jérôme	Maire	84,00%	3452,85
SIX Dominique	Adjoint retraité	21,00%	863,21
NIETO Rose-Marie	Adjointe salariée	32,00%	1315,37
VIDEAU Nicolas	Adjoint salarié	32,00%	1315,37
VILLES Florence	Adjointe retraitée	21,00%	863,21
TERRASSIN Philippe	Adjoint salarié	32,00%	1315,37
VOLLAND Valérie	Adjointe salariée	32,00%	1315,37
HEBRARD Thibault	Adjoint salarié	32,00%	1315,37
BOUTRIT Sophie	Adjointe salariée	32,00%	1315,37
ROBIN Nicolas	Adjoint salarié	32,00%	1315,37
NADAL Aurore	Adjointe salariée	32,00%	1315,37
GUYON François	Adjoint salarié	32,00%	1315,37
ROUILLE-SURAUULT Véronique	Adjointe retraitée	21,00%	863,21
SIRON Jean-Claude	Adjoint retraité	21,00%	863,21
ROUSSILLON Catherine	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
NORMAND Gilles	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
FOUREL Annie-Laurence	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
MARTINS Elmano	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
ANTIGNY Stéphanie	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
GERARD Hervé	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
TELALI Hocine	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
BOUDAHMANI Yamina	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
BRETEAU Karl	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
GODARD CUAZ Anne-Sophie	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
VACKER Yvonne	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
BANLIER Chloé	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
SANT CAST Maximilien	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
SIMONNET Florent	Conseiller municipal délégué	8,00%	328,84
ZANATTA Lydia	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
MOHAMMED Jyan	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
CHOLLET Marie-Pascaline	Conseillère municipale déléguée	8,00%	328,84
PONCELET Katia	Conseillère municipale	4,00%	164,42
MARCHIVE Bastien	Conseiller municipal	4,00%	164,42
CHASSAGNE Christelle	Conseillère municipale	4,00%	164,42
PAILLEY Michel	Conseiller municipal	4,00%	164,42
DUPEYROU Romain	Conseiller municipal	4,00%	164,42
LEFEVRE Gérard	Conseiller municipal	4,00%	164,42
BARDET Ségolène	Conseillère municipale	4,00%	164,42
MATHIEU Sébastien	Conseiller municipal	4,00%	164,42
SIAUDEAU Julie	Conseillère municipale	4,00%	164,42
JEZEQUEL Yann	Conseiller municipal	4,00%	164,42
ROCHER Patricia	Conseillère municipale	4,00%	164,42
PEYRAUD Baptiste	Conseiller municipal	4,00%	164,42
BONNET-DERISBOURG Céline	Conseillère municipale	4,00%	164,42
LACOURARIE Laurent	Conseiller municipal	4,00%	164,42